



COMMUNE DE LA CHAISE-DIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le 10 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAISE-DIEU s'est réuni Salle du conseil municipal sous la présidence de Armelle SAVINEL, Maire, suivant convocation transmise le 3 juin 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BOUDET Gérard, CARESMIER Guillaume, CHAMBON Régine, DEHEPPE Marie, DUPON Dominique, FLEURY Carine, LAVERROUX Yannick, MARION Olivier, ROSSI Patrick, SAVINEL Armelle, SPECEL Gérard, TISSIER Alice, VIALANEIX Bernard, FRAIOLI Marine

Excusé ayant donné procuration : ABONDANCE Aurélie à SAVINEL Armelle

Secrétaire de séance : SPECEL Gérard

2026-064 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SPORT NATURE

Rapporteur : SAVINEL Armelle

- Le Conseil Municipal se base sur le Code général des collectivités territoriales, la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, son règlement intérieur, la demande de subvention de l'association Sport Nature (déposée le 23 mai 2026) et le budget primitif 2026.
- L'association Sport Nature organise une randonnée sur la Via Aversa (19 km ou 9 km en variante) avec une projection prévue le 20 juin 2026.
- La subvention sollicitée (200 €) est compatible avec les crédits disponibles au chapitre des subventions exceptionnelles.
- Cette aide financera le complément pour la séance de cinéma/Compostelle du 20/06/2026 et le goûter offert aux marcheurs.

Décision :

- Accorder une subvention exceptionnelle de **200 €** à l'association Sport Nature pour l'organisation de la randonnée-projection du 20 juin 2026.
- Autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

AR Prefecture

043-214300485-20260618-D_64_2026-DE
Reçu le 18/06/2026

Fait et délibéré le 10 juin 2026

Le président de séance,
Armelle SAVINEL, Maire



Le secrétaire de séance,
Gérard SPECEL, 1^{er} Adjoint

A dark ink signature, likely of Gérard SPECEL, is written in a stylized, cursive manner.